



Collège – Lycée

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Madame, Monsieur,

Cette année votre enfant scolarisé au lycée n'a plus de carnet de liaison. La correspondance s'effectuera via un carnet de liaison dématérialisé sur le site « Ecole Directe ». Ce site vous permettra de suivre la scolarité de votre enfant (notes, moyennes, cahier de texte, vie scolaire) et de correspondre avec ses enseignants par une messagerie interne.

Une carte Lycée Saint Guilhem sera remise à votre enfant afin de gérer au mieux ses entrées et sorties de l'établissement.

Pour cela nous avons besoin de connaître les droits que vous souhaitez lui accorder toute l'année. Pour rappel, les sorties entre 2 heures de cours ne sont pas autorisées.

- J'autorise mon enfant à rentrer au lycée après 8h10 selon son emploi du temps :
 oui non
- J'autorise mon enfant à quitter le lycée l'après midi avant 17h10 selon l'emploi du temps habituel ou en cas d'absence exceptionnelle d'un professeur
 oui non
- J'autorise mon enfant **Externe** à sortir du lycée à la fin du dernier cours de la matinée et ou en cas d'absence exceptionnelle d'un professeur :
 oui non
- J'autorise mon enfant demi-pensionnaire à sortir de l'établissement à 12h00 ou 12h30 précises après sa pause repas (retour impératif 10 mn avant la reprise des cours) :
 oui non
- J'autorise mon enfant à effectuer de façon autonome les déplacements scolaires (séances de sport, retour des activités pastorales) :
 oui non

Les élèves demi-pensionnaires doivent impérativement prévenir la vie scolaire avant 9h s'ils ne prennent pas leur repas à la cantine. Une autorisation parentale leur sera demandée.

Merci de noter les jours de demi pensions ci-dessous .

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Date et signature :